

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'EXTENSION DE LA MISSION DES TUTEURS EN ÉNERGIE À L'EAU »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'extension de la mission des tuteurs en énergie à l'eau ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

**M. Frédéric (PS).** – Madame la Ministre, c'est un sujet que l'on a déjà abordé ce matin. Lors des auditions, j'avais deux questions à vous adresser, mais vous étiez partie. Je me suis donc permis de les redéposer. Je poserai l'autre tout à l'heure, puisque je suis le dernier. Quelqu'un a dit : « les derniers seront les premiers », donc je m'en réjouis.

La mission des tuteurs consiste à organiser des actions concrètes et à donner des conseils pratiques, afin de réduire les frais liés à la consommation d'énergie. Ces actions visent à la fois les comportements en tant que consommateurs d'énergie, mais aussi l'équipement des bâtiments.

Pour les personnes les plus précarisées, leur rôle est encore plus important, car ils informent sur les contrats de fourniture de gaz et d'électricité, recherchent les meilleurs prix pour la fourniture d'énergie et vérifient si les citoyens sont en droit ou non de bénéficier du tarif social.

Les tuteurs énergie accompagnent également les locataires dans leurs démarches vis-à-vis de leurs propriétaires pour l'amélioration du bâtiment, lorsque ces locataires sont à l'initiative du projet de rénovation.

Malheureusement, tous les CPAS ne disposent pas d'un tuteur énergie, car certains n'ont pas répondu aux appels à projets. Le site de la Direction de l'action sociale du SPW Intérieur et Action sociale nous indique que, en 2019, seulement 48 CPAS – chiffre interpellant – ont été subventionnés pour le financement d'un tuteur énergie.

Pourtant, afin de protéger les personnes qui sont ou qui risquent de tomber en situation de précarité hydrique, la DPR prévoit que la mission des tuteurs énergie soit élargie à l'eau.

Lorsque je vous interrogeais début juin sur le sujet, vous m'indiquiez que l'une des mesures sur lesquelles le groupe de travail sur la précarité hydrique travaillait était justement l'augmentation du nombre de tuteurs énergie pour les CPAS.

Comment comptez-vous augmenter le nombre de tuteurs énergie eau ? Un budget est-il prévu dans ce cadre via l'enveloppe Get up Wallonia ?

Quand comptez-vous lancer, le cas échéant, l'appel à projets à destination des communes ?

Enfin, quelles autres mesures prévoyez-vous d'implémenter suite aux conclusions du groupe de travail gouvernemental sur la précarité hydrique ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.** – Monsieur le Député, comme je l'ai déjà déclaré, j'estime que le travail des tuteurs énergie

est très utile pour améliorer les installations d'eau intérieures dans les logements. Leurs missions, à la fois sociales et techniques, dépassent le secteur de l'énergie. La récente « Radioscopie Énergie » de la Fédération des CPAS le souligne encore.

La mission des tuteurs énergie est déjà, dans les faits, étendue cette problématique de l'eau. Ils sont malheureusement trop peu nombreux, à savoir 56, pour le compte de 62 CPAS. Ils agissent comme relais, pour les améliorations techniques des logements, mais aussi pour les enquêtes sociales.

Je suis convaincue que cet accompagnement de terrain est nécessaire et doit être amplifié. Il reste néanmoins l'épineuse question de son financement.

Les moyens du Fonds social de l'eau ne permettent pas aujourd'hui d'envisager le financement de l'ensemble de l'accompagnement, hormis le renfort exceptionnel lié à la crise covid que j'ai obtenu du Gouvernement. Ce travail des tuteurs relève davantage de l'accompagnement social que des politiques sectorielles en matière d'eau et d'énergie. Néanmoins, mon intention n'est pas de renvoyer simplement vers ma collègue Christie Morreale en charge de ces matières. En effet, le Gouvernement s'est engagé, collectivement, à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité.

Le financement actuel des tuteurs est basé sur des subventions, dont des aides à la promotion de l'emploi et des points APE. Mon cabinet a donc pris contact avec celui de la ministre Morreale, en charge de l'Action sociale, pour avancer sur cette question, en collaboration avec le cabinet du ministre de l'Énergie, Philippe Henry, mais aussi celui du ministre-président qui coordonne la préparation du Plan de lutte contre la pauvreté.

Face aux besoins en matière de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a créé un Fonds post-covid19 de sortie de la pauvreté. Doté d'un budget de 15 millions d'euros à sa création, validé par le vote du décret relatif au budget pour cette année 2021 par votre Parlement, ce fonds est sous l'autorité du ministre ayant la coordination de la lutte contre la pauvreté dans ses attributions, en l'occurrence le ministre-président.

Ces moyens, additionnels à ceux déjà mobilisés dans les thématiques sectorielles, pourront, je l'espère, permettre cet accroissement de cet accompagnement sur le terrain, qui complétera utilement les mesures de simplification sur lesquelles nous travaillons pour accroître et faciliter l'usage du Fonds social de l'eau par les personnes qui en ont le plus besoin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Frédéric.

**M. Frédéric (PS).** – Je remercie la ministre pour sa réponse. Elle fait effectivement la démonstration que, d'abord, c'est important pour les familles les plus précarisées, mais c'est une matière transversale : autant sociale, environnementale que technique. C'est d'ailleurs là toute la difficulté pour les CPAS. D'abord, c'est recruter les bonnes personnes pour faire cette mission. Il faut un assistant social technicien. Ce n'est pas toujours simple, en statut APE, ce n'est pas toujours simple avec des subventions qui soient pérennisées. Cela veut dire, à mon sens, que les CPAS, quand ils sont en difficulté et c'est le cas d'un certain nombre qui doivent faire des choix, c'est plutôt d'abord le tuteur énergie qui passe à la trappe plutôt que le service social, car il y a des missions fondamentales du CPAS.

Je serai à vos côtés et mon groupe tout entier se mobilisera pour vous soutenir dans cette réflexion qui est partagée, mais qui doit aboutir. Je pense que nous ne pouvons pas aujourd'hui faire fi de progresser en cette matière. Je vous remercie pour vos réponses.